

Déontologie – Engagements réciproques

PREAMBULE

L'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vise à lui donner plus d'autonomie dans une dynamique de changement. C'est un processus d'entretiens individuels qui repose sur une relation de collaboration, centré sur des objectifs à atteindre et structuré de façon telle qu'il permette à la personne de développer son potentiel, augmenter son niveau de performances et passer à l'action.

Lorsqu'il y a prise en charge par une organisation, l'accompagnement répond à deux niveaux de demande : l'une formulée par l'entreprise ou l'organisation et l'autre par l'intéressé.e lui-même ou elle-même (mon/ma Client.e). La coach valide la demande du coaché.e en établissant qu'elle ne relève ni de la formation, ni du conseil, ni de thérapie et s'assure du caractère volontaire de sa démarche.

Mes engagements vis-à-vis de mon / ma Client.e

- ❖ La Coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience
- ❖ Consciente de sa position, la Coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit
- ❖ La Coach s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail. Cela inclut le donneur d'ordre, tiers financeur et le management hiérarchique
- ❖ La Coach s'engage à agir avec professionnalisme et à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour permettre l'atteinte des objectifs d'un contrat. Sous réserve des dispositions propres au secret professionnel et à la déontologie. Ces moyens peuvent inclure en tant que de besoin le recours à un confrère ou à une consœur, sans qu'un tel recours puisse changer les modalités du présent contrat.
- ❖ La coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement de son client, sa cliente
- ❖ La coach peut refuser une prise en charge ou faire son jouer son droit de retrait à tout moment dans l'accompagnement pour des raisons propres à la demande, au demandeur, à l'organisation, ou à elle-même. Elle indique dans ce cas un de ses confrères ou consœurs.

Mes engagements vis-à-vis de l'organisation

La coach est attentive au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle elle travaille. La coach ne peut rendre compte de son action au donneur d'ordre que dans les limites établies avec le/la coaché.e.

Mes engagements de supervision et de formation

Je suis supervisée

Je travaille sur mon propre développement personnel

Je suis engagée dans un processus de formation continue

Les engagements de mon.ma Client.e

- ❖ Le Client, la Cliente est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre. Il/elle est notamment amené.e à faire un travail individuel entre deux séances

- ❖ L'accompagnement étant un processus de développement personnel et professionnel, le Client, la Cliente a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, la Coach ne peut être tenue pour responsable des décisions ou non-décisions du Client, de la Cliente